

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 7 Février 2019 à 18 H 30
au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
du Conseil Municipal du 20 Décembre 2018

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :

- Fixant les différents tarifs dans le cadre du Village de Saint-Nicolas.
- Fixant les nouveaux tarifs des pass « museums-Pass-Musées » à compter du 1^{er} janvier 2019, pour le Musée de l'Image.
- Fixant la gratuité des entrées au Musée de l'Image pour la nuit des Musées qui se déroulera le 18 mai 2019 ainsi que pour les Journées Européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2019.
- Fixant le tarif de location du Hall d'accueil du Musée de l'Image.

⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la société BERTRAND LECLERC, pour la pose d'une clôture pour les travaux de France Télécom à la Voivre.
- Avec la société SOCOSPRINT, pour différents travaux d'impression (dépliants, livres d'expositions et cartons d'invitations).
- Avec la société CPIS, pour un avenant relatif aux travaux de remplacement de la couverture du hangar sis Côte Cabiche.
- Avec la société RAY, pour les travaux d'installation d'une réserve incendie, Route d'Archettes.
- Avec Section 4, pour des prestations de communication pour le lancement Projet « Epinal au Cœur ».

- Avec le groupement MAGE ARCHITECTURE/TETRA GENIE CIVIL, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Macé.
- Avec la société SOLTYS, pour la fourniture de terre végétale pour différents aménagements paysagers.
- Avec la société SYNERGLACE, pour la location d'une patinoire dans le cadre du village de Saint-Nicolas.
- Avec la société AUBRIAT, pour des travaux d'assèchement des murs de la salle d'activités de l'école du Centre.
- Avec la société SEBELER, pour des travaux de valorisation du puits du parc du Château.
- Avec la société ARREBA, pour des travaux de reprise de joint de dilatation au parking Saint-Nicolas.
- Avec la société ISOPEINT, pour la réfection de murs des locaux du cadre de vie, suite à un dégât des eaux.
- Avec le cabinet d'architecture MIRE, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise en accessibilité du pavillon du Parc du Château.
- Avec les sociétés BATI PLUS, BRICE, JEAN GERARD, CARRELAGE ET DECO, LES PEINTURES REUNIES, POIROT, VANNSON, JOLY, HOUILLON, et SOLVOSGES pour des avenants aux marchés de travaux dans le cadre de la réhabilitation des groupes scolaires Paul-Emile Victor et d'Ambrail.
- Avec les sociétés DESIGN HABITAT et ENGIE COFELY pour des travaux de peinture, l'installation d'un revêtement de sol et de chauffage dans les locaux de « Ma p'tite Garderie de centre-ville» galerie Saint-Nicolas.
- Avec la société DEPAGNE, pour la fourniture de bornes fluviales pour le port d'Épinal.
- Avec le groupement ACL COURTAGE/ GENERALI, pour des prestations d'assurances relatifs aux Cyber-Risques.

⇒ A l'Établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5°) :

- Au profit de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, pour la mise à disposition de salles au sein de l'école Paul Emile Victor, destinées au Pôle Image, pour une durée de quatre mois.
- Au profit de Madame Audrey LENORMAND, pour la mise à disposition d'un logement de fonction, à titre gratuit, au Parc du Château.

⇒ **À la création, modification ou suppression de régies comptables (alinéa 7°) :**

- Pour un avenant à l'acte de création de la régie de recettes de la maison des sports et de la jeunesse, portant sur le montant du fonds de caisse.
- Pour un avenant à l'acte de création de la régie de recettes des cimetières, portant sur le montant du fonds de caisse ainsi que la périodicité de versement.

⇒ **À l'acceptation des dons et legs (alinéa 9°) :**

- Pour le don de 38 albums photos aux archives municipales par Madame Cosima JEANDIDIER ayant trait aux villes jumelées et au patrimoine historique.
- Pour le don d'une lithographie aux archives municipales par Madame Cécile DELOCHE DE NOYELLE intitulée « vue des ruines du château d'Epinal ».

⇒ **A l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (alinéa 10°) :**

- Au profit de la GAEC DES GRANGES RICHARD, pour la vente d'un véhicule de marque Peugeot type 106.

⇒ **Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

- Avec la société ALLEX, pour le règlement d'honoraires d'expertise dans le cadre de mises en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif.
- Avec la SCP GASSMANN, PEPE et GILLES, pour le règlement d'honoraires pour l'établissement d'un procès-verbal de constat sur deux réservoirs en forêt communale.
- Avec la SCP SYNERGIE AVOCATS, pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'une étude juridique.
- Avec la société EPITOGES, pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'une étude juridique.

⇒ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

- Après de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019, pour le projet de création d'un espace ludique Place de l'Atre.
- Après de la région Grand Est pour les projets suivants :
 - Festival « Rues et Cies » des 14, 15 et 16 juin 2019,
 - Festival « Les Larmes du Rire » des 4 au 15 octobre 2019.

2 – DIRECTION GÉNÉRALE

2/1 – Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la communication du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

2/2 – Mission manager centre-ville – Bilan et Perspectives

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention et à solliciter toute subvention dans le cadre de la mission manager centre-ville, en lien avec le projet Epinal au Cœur.

2/3 – Versement de subvention exceptionnelle

Dans le cadre du pacte d'engagement pour la Galerie Saint-Nicolas, le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Vosges Confluence d'un montant de 1.559,22 € dans le cadre de l'opération « Saint Nicol'art Galerie », et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout acte afférent.

2/4 – Versement de subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6.500 € à l'Union des Commerçants EPICENTRE, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

2/5 – Avenant n°1 au Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés

Le Conseil Municipal est appelé à approuver un avenant destiné à proroger d'un an la convention relative au Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

2/6 – Réhabilitation d'un immeuble rue de la Maix

2/6.1- Conclusion d'un bail

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la conclusion d'un bail à réhabilitation avec l'Office Public d'Habitat de l'Agglomération d'Épinal en vue de la requalification de l'immeuble situé 23 Rue de la Maix, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce bail.

2/6.2- Convention de reversement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec l'Office Public d'Habitat de l'Agglomération d'Épinal en vue de la requalification de l'immeuble situé 23 Rue de la Maix destinée à fixer les modalités le reversement de subventions, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette convention.

2/7 –Zac de Laufromont

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les avenants n° 9 et n°10 à la concession d'aménagement avec la SOLOREM, relatifs à la prolongation de durée de la concession, aux modalités de financement de la ZAC de Laufromont, et à la rémunération de la SOLOREM, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants et tout document afférent à ce dossier.

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

3/1 – Versement de subventions d’accompagnement

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions d’accompagnement pour la sous-location de salles dans le cadre des journées de location réservées par la Ville au Centre des Congrès.

4 – AFFAIRES TECHNIQUES

4/1 – Groupement de commandes pour la désignation d’un Délégué à la Protection des Données Personnelles

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la constitution d’un groupement de commandes avec la Communauté d’Agglomération d’Epinal et le Centre Communal d’Actions Sociales, pour la désignation d’un délégué à la protection des données personnelles, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

4/2 – Avenant n°14 au contrat de Délégation de Service Public du chauffage urbain

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la passation d’un avenant destiné à raccorder de nouveaux abonnés, de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et permettant d’assurer la prise en charge d’un investissement, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

4/3 – Conventions avec l’École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

4/3.1 – Convention relative au déneigement

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec l’École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois destinée au déneigement de ses parkings, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

4/3.2 – Avenant N°2 à la convention relative à l’entretien des espaces verts

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la passation d’un avenant à la convention avec l’École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois relative à l’entretien des espaces verts, destiné à fixer le montant forfaitaire annuel des prestations, révisable au 1er janvier de chaque année, à modifier la durée de la reconduction expresse fixée désormais à 3 ans, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

5 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES

5/1 – Dérogation temporaire aux repos dominical

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la dérogation aux repos dominical, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à ce dossier.

5/2 – Renouvellement de l'adhésion à la certification Processus Européen Des Forêts Certifiées (PECF)

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le renouvellement de l'adhésion au Processus Européen Des Forêts Certifiées, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

5/3 – Avenant n°2 aux baux de chasse

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la conclusion de l'avenant n°2 aux baux de chasse destiné à la réduction de parcelle en faveur du propriétaire, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

6/1 – Versement de subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations et organismes suivants :

- Football club de la Vierge Epinal : 500 €
- Club de Patinage sur Glace d'Epinal : 2.000 €
- Club d'Aviron d'Epinal : 500 €

7 – AFFAIRES CULTURELLES

7/1 – Festival les « Imaginales »

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'organisation de la 16ème édition du Festival « Les Imaginales » qui se déroulera du 23 mai au 26 mai 2019 et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention pour cette opération et à signer tout acte afférent à cette manifestation.

8 – AFFAIRES SOCIALES

8/1 – Convention avec le Centre Communal d'Actions Sociales

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec le Centre Communal d'Actions Sociales de la Ville d'Épinal dans le cadre du Programme de Réussite Educative pour l'année 2019, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

8/2 – Convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour la mise à disposition de deux hébergements au HUM pour la période hivernale, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

9 – PERSONNEL

9/1 – Convention d'objectifs avec le Comité d'Action Sociale

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec le Comité d'Action Sociale, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

9/2 – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la modification du tableau des effectifs.

9/3 – Déplacement des élus

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la liste des élus bénéficiant d'un remboursement au titre de leurs déplacements spéciaux.